

# Les infos de la Ville de Seraing

## DES COURS DE KRAV MAGA GRATUITS À L'OCCASION DE LA CAMPAGNE « RUBAN BLANC »

A l'occasion de la campagne « Ruban blanc », qui lutte contre les violences faites aux femmes, le service de prévention de la Ville de Seraing organise deux séances d'initiation gratuites au « Krav Maga » le samedi 30 novembre prochain.

Dans le cadre de la campagne « Ruban Blanc », qui se déroulera du 25 novembre au 6 décembre prochains et qui a pour objectif de lutter contre les violences faites aux femmes, le service Préfif de la Ville de Seraing organise chaque année des projets, des événements et/ou des animations qui visent à sensibiliser la population à cette problématique malheureusement récurrente.

Cette année, ce service sérésien, lui-même issu du service de Prévention, sous l'impulsion de son Echevin Alain Onkelinx, en collaboration avec le service des Sports, a décidé de proposer aux citoyens deux séances totalement gratuites d'initiation au « Krav Maga », un sport de self défense.

Les participants, qui devront impérativement être âgés de minimum 16 ans, pourront se rendre le samedi 30 novembre prochain à l'école communale Léon Deleval (rue Deleval n°9, à Seraing), soit de 14h00 à 16h00, soit de 16h00 à 18h00.

Ils seront alors encadrés par Alexandre Vanderlinden, instructeur

de Krav Maga et directeur technique Europe pour la World Krav Maga Federation, et Christophe Cavalier, instructeur de Krav Maga du Team Krav Maga Performance Liège et Loncin, qui leur inculqueront des notions théoriques pendant 15 minutes, avant de passer aux échauffements qui prendront également 15 minutes. Après quoi, les élèves apprendront durant 50-60 minutes des techniques de Krav Maga et termineront par 10 minutes de stretching.

Si vous souhaitez participer à ces cours, sachez que le nombre d'élèves est limité à 20 par séance. Il est donc impératif et surtout obligatoire de s'inscrire au préalable via le 0470/18.24.66.

Alors n'attendez plus !

## PROLIFÉRATION DE SANGLIERS SUR LE TERRITOIRE : LA VILLE PREND DES MESURES



La Ville de Seraing a constaté une recrudescence importante de sangliers sur le territoire. Pour pallier ce problème de sécurité publique, elle invite notamment les citoyens à ne pas leur donner de nourriture.

En 2010, une présence problématique et importante de sangliers sur le territoire de la Ville de Seraing avait contraint le Bourgmestre de l'époque, Alain Mathot, à prendre des mesures nécessaires pour la sécurité de la population. Ainsi, l'ancien homme politique sérésien avait demandé à un chasseur reconnu, Patrice Gilsoul, et à ses équipes (en possession d'un permis de chasse et d'une autorisation du Département de la Nature et des Forêts du Service Public de Wallonie) d'organiser plusieurs battues afin de réduire de manière considérable le nombre de ces animaux.

Une politique qui avait véritablement porté ses fruits mais qui doit à nouveau être remise au goût du jour.

En effet, le service de l'Environnement de la Cité du Fer a récemment constaté une présence accrue de sangliers. L'absence de prédateurs et les derniers hivers moins rudes sont à l'origine de leur reproduction importante, au grand désarroi de certains citoyens qui ont pu découvrir les dégâts qu'ils avaient notamment occasionnés à leurs sacs poubelles ou encore dans leurs jardins.

Afin de contrer cette problématique de sécurité publique, la Ville de Seraing, sous l'impulsion de son Bourgmestre, Francis Bekaert, et de son Echevine de l'Environnement, Laura Crapanzano, a souhaité mettre en place la même politique qu'il y a neuf ans et ainsi donner la possibilité à Patrice Gilsoul et à ses équipes de prendre les mesures nécessaires pour limiter cette recrudescence de l'espèce.

Depuis le mois de septembre dernier, les chasseurs travaillent donc sans relâche et ont déjà abattu 71 sangliers.

« Nous prenons véritablement le problème à bras-le-corps. Si nos équipes font le nécessaire, les habitants doivent prendre conscience qu'ils ont eux-aussi un rôle primordial à jouer. Nous les invitons donc à respecter les règles mises en place par la Ville sous peine de limiter et surtout de réduire les nuisances engendrées », explique Laura Crapanzano.

Ainsi, afin de ne pas encourager cette prolifération, les autorités communales rappellent aux Sérésiens qu'il est strictement interdit de nourrir le gibier.

### VILLE DE SERAING

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier de reconnaissance et d'expropriation au sens du décret du 2 février 2017

#### PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU SITE LD À SERAING

Le Collège communal de la Ville de SERAING porte à la connaissance du public qu'il soumet à enquête

publique le dossier de demande de reconnaissance et d'expropriation introduit par la SPI, agence de développement économique pour la province de Liège afin de développer la zone d'activités économiques dénommée «Extension du parc d'activités économiques du site LD à SERAING», située sur le territoire communal, suivant les dispositions du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et de son arrêté d'exécution du 11 mai 2017.

Ledit dossier peut être consulté à la cité administrative – Service Urbanisme, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.83.11 / 04/330.84.37), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ; - le jeudi et le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

L'enquête publique se déroule du 20 novembre 2019 au 19 décembre 2019 inclus.

Les remarques et observations relatives au dossier dont objet sont à adresser par écrit au Collège communal de et à SERAING jusqu'au 19 décembre 2019 inclus ou exprimées lors de la séance de clôture de l'enquête qui se tiendra :

Le 19 décembre 2019 de 14 h à 16 h, à la cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING.